



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ DE GENÈVE
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

**UNIVERSITÉ DE GENÈVE
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES**

FONDS D'IMPULSION G3

**APPEL A PROPOSITIONS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRATÉGIQUES
EN MATIÈRE
D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE
POUR L'ANNÉE 2015**

1. PRÉSENTATION

Créé le 26 septembre 2012, à Bruxelles, le G-3 est un Regroupement de trois universités francophones de premier plan : l'Université de Genève, l'Université de Montréal et l'Université libre de Bruxelles.

Ce partenariat unique est né d'une volonté d'accroître la qualité des activités de recherche et de formation de chacune des trois universités membres en tirant profit des convergences d'intérêts. Il repose sur le désir des membres de concevoir et de réaliser des actions conjointes aptes à accroître leur présence outre-frontières. Le G3 valorise les collaborations avec d'autres institutions.

Le Fonds d'impulsion G3 est l'un des principaux vecteurs de développement des collaborations au sein du G-3. Le Fonds est financé à parts égales par chacun des membres.

Un projet stratégique se définit comme un regroupement d'enseignants/chercheurs provenant des trois universités, qui travaillent ensemble afin de structurer une filière d'excellence académique et/ou scientifique.

2. OBJECTIFS DU FONDS COMMUN

Le Fonds commun octroie des financements d'impulsion pour des projets de collaboration au sein du G-3.

Plus spécifiquement, le fonds commun vise à :

- faire émerger des projets interuniversitaires stratégiques entre les membres du G-3 autour de pôles d'excellence en formation, recherche et/ou autres domaines liés à l'activité de l'université ;
- soutenir des projets novateurs qui ont un effet structurant et qui présentent des perspectives à moyen terme pour le développement du partenariat G3;
- soutenir les initiatives qui peuvent déboucher sur des financements externes plus importants (au niveau local, fédéral, européen et/ou international)
- encourager le rapprochement avec des intervenants de pays tiers de même qu'avec des acteurs extérieurs au milieu universitaire (secteur public, parapublic, privé ou associatif).

3. ADMISSIBILITÉ

Le projet doit être porté par au moins trois professeurs-chercheurs rattachés respectivement à l'un des membres du G-3. Les demandes peuvent être portées par des professeurs-chercheurs issus de tous les secteurs disciplinaires.

Le projet doit s'inscrire dans une politique de recherche ou de formation au niveau des départements, facultés ou centres concernés dans chaque université. Cette qualité doit être démontrée au moyen d'une lettre provenant du doyen (ou équivalent) de la structure concernée

dans chaque université. Il est souhaitable qu'au-delà du soutien verbal, la structure concernée apporte un appui financier au projet.

4. FINANCEMENT

Le Fonds commun peut financer des projets sur base annuelle, à hauteur de 10.000 euros maximum par projet. Pour les projets dont la durée prévue est supérieure à 1 an, une demande de renouvellement du financement pourra être déposée lors d'un prochain appel, à condition que les fonds obtenus la première année soient épuisés.

Dans le cadre des projets G3, le fonds commun peut soutenir notamment les activités suivantes:

- Colloque scientifique ou réunion exploratoire avec des participants des 3 institutions (par exemple en vue de la mise en place de formations ou de recherches conjointes,...)
- Séjours de travail/recherche
- Publications conjointes « G3 »

Le financement obtenu dans le cadre de cet appel ne pourra pas être utilisé pour verser des salaires ni pour l'achat de matériel.

Dès la publication des résultats, les responsables des projets retenus seront informés du montant et des modalités de versement du soutien accordé. Les frais approuvés pour chaque projet seront remboursés sur base de pièces justificatives.

Un même projet de partenariat ne peut être financé pendant plus de 3 ans. Après cette période, le partenariat devrait être bien établi et son fonctionnement devrait être assuré.

5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le dépôt des demandes se fera en ligne sur la plateforme <http://g3univ.org/>. Le système de dépôt de projets, avec toutes les informations nécessaires à son utilisation, sera disponible dès le 5 novembre 2014 sur <http://g3univ.org/depot-de-projets/>. Veuillez noter que tous les participants à un projet G3 devront être inscrits sur la plateforme.

Le dépôt de projets sera ouvert jusqu'au **lundi 15 décembre 2014**. Chaque groupe déposera en commun un seul projet. Un professeur/chercheur par université sera désigné comme point de contact pour le projet.

Le projet devra impérativement être accompagné de lettres d'appui des autorités facultaires (ou équivalent) des trois responsables de projet et d'un budget indicatif. En l'absence de ces documents, la demande **ne sera pas considérée**.

6. ÉVALUATION

Les critères suivants servent de guide pour prioriser les projets :

-
- Importance stratégique pour le G3 et valeur scientifique/pédagogique
- Développement de l'internationalisation des programmes

- Qualité structurante des actions, retombées prévues et caractère institutionnel (ancrage dans les départements/facultés)
- Potentiel de dissémination et de développement de nouveaux contacts au sein des trois universités
- Durabilité et viabilité du projet au-delà du financement (perspectives de financement externe)
- Adéquation entre les activités prévues et le budget demandé

Les projets seront pré-évalués par chacune des trois universités, selon des modalités propres à chaque établissement. Ils seront ensuite évalués par un comité de sélection conjoint composé d'un nombre égal de représentants de chaque université et présidé (en alternance) par les trois Vice-recteurs en charge des relations internationales.

7. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les universités partenaires répondront conjointement à tous les candidats en **février 2015**.

8. RAPPORT ET RÈGLEMENT D'UTILISATION

Les candidats retenus sont tenus de préparer un court rapport de projet à la fin de la période de financement, qui mettra en évidence les retombées du projet, que ce soit en termes de production intellectuelle, d'encadrement et de diplômation d'étudiants ou de demandes de subvention découlant de l'octroi du fonds de démarrage. Le comité conjoint fera un suivi de tous les projets financés et en fera une évaluation scientifique et budgétaire. Les universités partenaires échangeront ces évaluations et examineront périodiquement les retombées du programme, de même que ses lignes directrices.

Les candidats retenus s'engagent à respecter les points suivants dans le cadre des projets soutenus :

- Les représentants du projet informent le Service des relations internationales de leur université respective de la collaboration en cours, de son évolution et de ses résultats
- Dans toute publication ou présentation résultant directement du projet, les bénéficiaires mentionneront le soutien accordé dans le cadre du G-3
- Les Rectorats des trois universités peuvent faire référence au projet soutenu dans le cadre de leur partenariat (site internet, documents etc.)

9. CONTACTS

Les coordinateurs G3 répondront volontiers à vos questions pratiques concernant la forme du projet à déposer. Veuillez noter que pour des raisons d'égalité de traitement entre candidats, aucune évaluation préliminaire ne sera faite sur le contenu d'un projet.

UdeM : Stéphanie Tailliez, Direction des relations internationales, stephanie.tailliez@umontreal.ca

Unige : Gerd Rothenberg, Service des relations internationales, gerd.rothenberg@unige.ch

ULB : Elena Tegovska, Service des relations internationales, elena.tegovska@ulb.ac.be